



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

*Qui surseoit à l'examen & vérification des dettes de la
Marine & des Colonies, autres que du Canada.*

Du 28 Novembre 1761.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter, en son Conseil, le résultat des opérations faites par les Commissaires nommés par arrêt de sondit Conseil du 15 octobre 1758, & arrêts subséquens, pour procéder à l'examen & vérification des dettes de la Marine & des Colonies, Sa Majesté auroit reconnu que presque tous les créanciers de France & des Colonies se seroient conformés aux dispositions dudit arrêt, en remettant au greffe de la Commission les titres de leurs créances, dont la plupart auroient été examinés & vérifiés avec la plus grande attention, par les